

Note sur l'entretien entre Maurice Faure et Paul-Henri Spaak au sujet de la conférence de Bruxelles (Bruxelles, 26 juin 1956)

Légende: Le 26 juin 1956, Maurice Faure, secrétaire d'État aux Affaires étrangères et chef de la délégation française à la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom, s'entretient à Bruxelles avec Paul-Henri Spaak, ministre belge des Affaires étrangères et président de la Conférence intergouvernementale, sur les enjeux de la relance européenne et des futures négociations diplomatiques.

Source: Ministère des Affaires étrangères; Commission de publication des DDF (sous la dir.). Documents diplomatiques français. Volume I: 1956, 1er janvier-30 juin. Paris: Imprimerie nationale, 1988. 1109 p. p. 1054-1058.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_sur_l_entretien_entre_maurice_faure_et_paul_henri_spaak_au_sujet_de_la_conference_de_bruelles_bruelles_26_juin_1956-fr-c42ca5c2-1079-4478-9173-cf0430de53bo.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Note sur l'entretien entre MM. Maurice Faure et Spaak, le 26 juin 1956, à l'ambassade de France à Bruxelles au sujet de la conférence de Bruxelles

Bruxelles, 26 juin 1956.

Au cours d'un entretien très libre qui a duré près de trois heures, MM. Faure et Spaak ont pu confronter leurs points de vue sur les chances de succès de la conférence de Bruxelles qui s'ouvrait le jour même.

M. Maurice Faure a fait un tableau des réactions de l'opinion publique en France, notamment de l'opinion parlementaire, en face des projets concernant l'Euratom et le Marché commun. Il a exposé à M. Spaak les conditions dans lesquelles aurait lieu le débat du 5 et du 6 juillet à l'Assemblée nationale. Le secrétaire d'État a mis en lumière certaines oppositions qui, a-t-il dit, proviennent de milieux qui se sont montrés hostiles il y a deux ans à la Communauté européenne de défense.

Il a, d'autre part, insisté sur la volonté du président du Conseil d'engager le débat pendant que se tiendrait la conférence de Bruxelles.

M. Spaak a paru trouver que le tableau présenté par le secrétaire d'État était assez sombre. Il pensait visiblement que, du côté français, l'opinion avait été mieux préparée aux discussions qui se dérouleront à Bruxelles.

À la suite de cet exposé de M. Faure, le ministre belge des Affaires étrangères a pendant environ une heure et demie fait le point de sa position en tant que président de la conférence de Bruxelles.

I. Euratom.

M. Spaak a tout d'abord abordé le sujet de l'utilisation militaire de l'énergie nucléaire au sein de l'Euratom. Il a demandé d'une façon très nette si le gouvernement français avait la possibilité matérielle et les crédits nécessaires pour construire dans un avenir rapproché des bombes atomiques. La réponse de la délégation française ayant été que les possibilités matérielles existaient, mais que le problème politique de l'utilisation militaire de l'énergie nucléaire demeurait ouvert, M. Spaak a posé la question de savoir si dans les quatre ou cinq années à venir, la France était capable à la fois :

- a. De construire des bombes atomiques;
- b. De développer l'utilisation civile de l'énergie nucléaire;
- c. D'assurer le redressement économique de l'Algérie;
- d. D'aider le Maroc et la Tunisie dans leurs difficultés financières;
- e. De développer les possibilités de l'Afrique noire, etc.

Le ministre belge des Affaires étrangères a insisté sur le fait qu'il lui paraissait téméraire de la part du gouvernement français de faire courir un risque à la négociation sur l'Euratom en exigeant de conserver le droit de construire des bombes, alors qu'il n'était peut-être pas résolu à en produire.

Quelques mots ont été dits également par M. Spaak sur la durée de la période intérimaire au cours de laquelle les membres de la communauté Euratom s'interdiraient tout emploi militaire de l'énergie atomique.

M. Spaak a, d'autre part, fait allusion à l'association de la Grande-Bretagne à la future communauté Euratom. Il a dit qu'il ne se dissimulait pas que, pour de multiples raisons (de caractère technique, financier, économique et politique), il n'y avait guère de chance d'attirer le Royaume Uni dans le cercle des six puissances. Il paraissait toutefois croire que des liens étroits pourraient se nouer un jour entre la Communauté atomique continentale et la Grande-Bretagne.

Le ministre belge des Affaires étrangères a, par ailleurs, appelé l'attention de M. Faure sur la politique de traités atomiques bilatéraux que paraissaient poursuivre les Américains depuis plusieurs semaines : signature d'accords avec la France, avec la Suisse, avec la Hollande, avec l'Allemagne. Il a semblé estimer qu'au moment où les six puissances s'efforçaient d'arriver à une entente pour mettre en commun la production d'énergie nucléaire, les États-Unis pratiquaient une politique dangereuse en accordant aux différents pays européens des conditions de collaboration différentes, qui amenaient nécessairement les six puissances à recourir à des marchandages. Il a cité en exemple le récent traité avec les Pays-Bas.

M. Spaak a repris en outre l'idée qu'il a fréquemment défendue : c'est que tout en étant, comme l'on sait, un ami des États-Unis, il jugeait que l'Europe devait posséder une autonomie réelle dans l'exploitation des ressources nucléaires et qu'elle ne devait pas se placer dans une sujétion totale vis-à-vis de l'hémisphère occidental. Il a paru hésitant, devant la signature des récents accords bilatéraux, sur la question de savoir s'il mettrait à exécution son projet de voyage aux États-Unis qui devait avoir lieu le 14 et le 15 juillet et qui avait précisément pour but d'étudier une harmonisation de l'accord bilatéral belgo-américain du 15 juin 1955 avec les avant-projets élaborés par les experts du comité intergouvernemental de Messine sur l'Euratom.

De l'exposé du ministre belge, on peut retenir, d'une part, son étonnement devant la politique ambitieuse d'une France qui, au milieu de difficultés politiques de tous ordres, aurait encore l'intention de développer dans les années prochaines une industrie nucléaire susceptible de faire face à *tous ses besoins civils et militaires*. On peut retenir d'autre part l'idée que l'Europe ne pourra se libérer de la tutelle américaine dans ce domaine que par des efforts communs qui exigent de la part de chacun des sacrifices indispensables.

Sur la question de la négociation et du traité futur, M. Spaak a parlé d'une « solidarité sans faille » et d'un « contrôle total ». Il pense en effet que chaque pays est contraint de mettre dans le pool les ressources proprement dites dont il dispose (le minerai pour la Belgique, les connaissances techniques pour la France, la puissance industrielle de l'industrie chimique pour l'Allemagne, etc.) et qu'aucun secteur réservé ne doit être prévu. En ce qui concerne le contrôle, il a rappelé que l'intégration serait dès l'abord poussée à un tel point qu'aucune des six puissances ayant ratifié l'Euratom ne pourrait ensuite se dégager des obligations auxquelles elle aurait souscrit.

Le ministre belge a fait enfin remarquer au secrétaire d'État que les Allemands n'entraient dans la Communauté atomique européenne qu'avec certaines réticences, qu'ils ne paraissaient nullement pressés, qu'ils se montraient certains de pouvoir résoudre tous les problèmes qui se présenteraient à eux grâce au potentiel dont ils disposent en matière d'industrie chimique.

II. Marché commun.

Au regard du Marché commun, M. Spaak a déclaré qu'il comprenait les réserves faites par le gouvernement français. Il a toutefois souligné que le dernier rapport de l'OIT sur les charges sociales en France ne corroborait pas les arguments avancés fréquemment par les experts français sur l'état d'infériorité dans lequel se trouverait l'économie française du seul fait de l'existence d'une législation sociale plus poussée.

Il a également parlé un instant de l'intégration des territoires français d'outre-mer dans le Marché commun, en indiquant qu'il s'agissait là d'une responsabilité française, mais en affirmant qu'il lui paraissait inévitable de fonder un jour prochain l'économie des puissances occidentales avec celle des territoires africains moins développés.

Il a envisagé ensuite le cas où la France ne pourrait adhérer au traité qui serait rédigé à l'issue de la conférence de Bruxelles et où les cinq autres puissances décideraient de réaliser entre elles le Marché commun. Se plaçant dans cette hypothèse, qu'il a souhaité, dit-il, ne voir jamais se réaliser, il a paru catégorique sur la ligne de conduite qui serait suivie dans ce cas par les cinq autres gouvernements. Il a, d'autre part, déclaré qu'une fois le Marché commun réalisé (à cinq ou à six), la Grande-Bretagne ne pourrait demeurer toujours sur sa réserve et qu'elle serait amenée, par la force des circonstances, à entrer un jour elle aussi dans la nouvelle organisation.

M. Spaak a passé en revue les différentes concessions que pourraient être amenés à faire les négociateurs du traité sur le Marché commun pour entraîner la France dans leur système. Il a longuement développé ses idées au sujet d'une « clause de sécession », qui permettrait à la France de se retirer au bout de quatre ou cinq années si elle estimait que son appartenance au Marché commun imposait à son économie des charges insupportables. La délégation française a paru très frappée par l'argument du ministre belge qui n'avait, semble-t-il, jamais été présenté. Différents échanges de vues ont eu lieu sur les modalités selon lesquelles pourrait être inscrite dans le traité, en faveur de la France seule (qui bénéficierait ainsi d'un régime privilégié), cette clause de sécession.

Si M. Spaak a paru disposé à aller dans ce domaine jusqu'à l'extrême limite des concessions, il s'est montré en revanche extrêmement ferme sur la nécessité d'assurer la marche parallèle des négociations sur l'Euratom et sur le Marché commun. Si la France paraissait pressée de conclure sur l'Euratom, les autres pays, notamment l'Allemagne et les Pays-Bas, se montraient également soucieux d'aboutir aussi rapidement que possible sur le Marché commun.

La délégation française ayant tenté de faire admettre au ministre belge que la signature du traité sur l'Euratom était le seul moyen d'entraîner l'adhésion de l'opinion parlementaire à la ratification du traité sur le Marché commun, M. Spaak ne s'est pas refusé à admettre qu'il pourrait y avoir un décalage dans le temps, à condition que ce décalage fût aussi minime que possible. D'autre part, aucune suspicion ne devrait peser sur les intentions réelles du gouvernement français en ce qui concerne l'adhésion définitive au Marché commun. Il paraît en effet au ministre belge que les souvenirs laissés par la Communauté européenne de défense chez les copartenaires de la France sont tels que certains doutes continuent à planer sur les intentions du Parlement français.

Les autres puissances feront tout pour s'opposer à une discrimination entre les deux traités, tant en ce qui concerne la négociation proprement dite que la signature et la ratification.